

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pendant la période des questions, j'ai posé certaines questions au ministre des Pêches et de l'Environnement à propos de son communiqué du 16 décembre, annonçant que les perspectives économiques des pêches de l'Atlantique seront le principal sujet de discussion à la réunion fédérale-provinciale qui aura lieu demain à Ottawa, et aussi que la réunion serait accessible à la presse. J'ai alors demandé au ministre si elle serait également accessible aux députés, mais je suppose que le ministre n'a pas entendu cette partie de ma question. Vu l'importance de la conférence, je crois qu'elle devrait être accessible aux représentants élus du peuple et je voudrais savoir si le ministre pourrait préciser sa position sur cette importante question.

M. l'Orateur: C'est le second rappel au Règlement qui n'en est pas un, puisqu'il traite de questions extérieures à la Chambre. Il ne se rapporte ni à une infraction au Règlement ni à des questions qui risqueraient d'entraver les travaux de la Chambre. Si le ministre acceptait de donner ce renseignement maintenant, et c'est probablement ce qui aurait dû se produire lors du dernier rappel au Règlement, il faudrait que la Chambre donne son consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, les parties de la réunion qui seront accessibles aux journalistes restent encore à fixer avec l'accord des autres participants. J'ai en effet suggéré que certaines parties de la réunion, notamment celles où l'on nous ferait une évaluation des réserves halieutiques et où l'on exposerait les perspectives d'avenir, devraient être accessibles au public, dans le cadre des autres renseignements qui lui seront aussi donnés. Je n'ai aucune objection à ce que des observateurs y assistent, selon les possibilités d'accueil de la pièce, mais en dehors de cela, je n'y vois aucune difficulté.

* * *

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la déclaration qu'a prononcée jeudi dernier le ministre des Finances, alors qu'il a déclaré:

Quand nous avons commencé l'étude du Bill C-11, le député a dit que le débat de deuxième lecture durerait trois ou quatre jours, et il a duré trois semaines. Par conséquent, je ne peux pas avoir tellement confiance en lui.

Lorsque j'ai essayé de soulever la question de privilège vendredi, Votre Honneur a fait remarquer à juste titre que s'il s'agissait de la question de privilège j'aurais dû la soulever le jour même, c'est-à-dire le jeudi. J'espère qu'à la première occasion, le ministre des Finances fera une mise au point, car je sais qu'il ne souhaite pas que ce genre de déclaration erronée reste au hansard.

La question s'est ensuite légèrement compliquée, car lorsque j'ai soulevé la question de privilège vendredi dernier, le ministre d'État (petite entreprise) s'est exclamé «c'est vrai», à propos des paroles du ministre. J'aimerais que le ministre d'État (petite entreprise) retire aujourd'hui ce qu'il a dit et rectifie le compte rendu, car je suis sûr qu'il ne voudrait pas que des propos aussi faux restent inscrits au hansard.

Circonscriptions électorales

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je me souviens de la remarque que j'ai formulée. Si j'ai dit que l'on ne pouvait faire confiance au député en raison d'une certaine discussion qu'il a eue avec le ministre des Finances, je suis allé directement à l'encontre du Règlement. Si j'ai dit qu'on ne pouvait pas lui faire confiance en raison de sa conduite générale à la Chambre ou en comité, je suis probablement également dans l'erreur, car je n'ai pas été en mesure de l'observer à tous moments. Je me rétracte donc.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'OMBUDSMAN

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le rapport soumis par le comité du concept de l'ombudsman.

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE PRÉVOYANT LA MODIFICATION ET L'ABROGATION DE CERTAINES LOIS

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre des Transports) demande à présenter le bill C-17, tendant à modifier la loi sur la révision du capital des chemins de fer nationaux du Canada et la loi sur les chemins de fer et à modifier ou à abroger en conséquence certaines autres lois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI ANTI-INFLATION

MESURE PRÉVOYANT L'ÉLARGISSEMENT DU CERCLE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LES INDICATEURS

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-18, tendant à modifier la loi anti-inflation et les indicateurs y afférents.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1512)

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LE CHANGEMENT DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE HUMBER-SAINT-GEORGES-SAINTE-BARBE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): demande à présenter le bill C-412, concernant la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (Humbert-Port-au-Port-Sainte-Barbe).